



Échanger un jeu video neuf pour console ps3

Par **glockapella**, le **29/04/2009** à **13:51**

Bonjour, un ami s'est fait offrir un jeu video neuf, acheté chez micromania, après l'avoir essayer, il a décidé d'aller l'échanger car il ne lui plaisait pas du tout, il s'est donc rendu chez micromania muni de ce jeu ainsi que du ticket de caisse (qui datait donc de quelques jours seulement), or l'employé à refuser de reprendre ce jeu car mon ami l'avait sorti du blister (utile pour essayer un jeu en même temps...!), et pire, il lui a proposé de reprendre ce jeu, qui avait été acheté 70 euros 3 jours plus tôt dans ce même magasin et qui n'a donc jamais servi, au prix scandaleux de 24 euros !!!

Donc ma question est simple, dans la mesure où il est impossible de pirater un jeu video pour Playstation 3, de quel droit un revendeur peut refuser de reprendre ce jeu ou de l'échanger tout ça parce que le film de protection a été retiré. Il me semble que le film protecteur n'est pas considéré comme faisant partie du produit non ?

Donc si mon ami est dans son droit quels principes doit-il invoquer pour résoudre ce problème.